

# Programme de maintien de la Biodiversité et de gestion durable des Forêts (PBF)

Kinshasa, le 24 mars 2015

## A qui de droit

Je, soussigné, **Ueli Mueller, Coordonnateur du PBF / GIZ**, certifie que **Maden Le Crom et Jérôme Maurice**, basés à Paris, France, ont réalisé, en qualité de **consultants**, les services relatifs à **l'étude sur la carbonisation et la commercialisation du charbon de bois durable en périphérie de Kinshasa** pour un montant total de **27776 Euros**, entre **Novembre 2014** et **Décembre 2014** pour le compte du programme de maintien de la Biodiversité et gestion durable Forêts de la GIZ en République Démocratique du Congo.

Ces services ont été les suivants:

- une évaluation de la ressource ligneuse disponible pour la carbonisation et de la valeur du stock sur pied;
- un programme d'exploitation accompagné de recommandations concrètes (organisation des chantiers, sécurité, accords contractuels, période d'exploitation, quantité de main d'œuvre nécessaire);
- un état des lieux des techniques de carbonisation et leurs avantages/inconvénients pour le site d'Ibi Batéké;
- la comparaison de plusieurs scénarios technico-économiques: carbonisation traditionnelle améliorée vs. carbonisation semi-industrielle (retort); transport internalisé vs. externalisé; commercialisation en gros et semi-gros vs. vente au détail;
- un plan d'affaires exhaustif pour la période 2015 – 2020, permettant de tester différentes hypothèses en matière de partage des bénéfices avec les exploitants. ;

Je confirme que la réalisation de ces activités par les concernés s'est avérée conforme aux termes du contrat, y compris les résultats attendus et les échéances fixées.

Cette attestation est délivrée à **Maden Le Crom et Jérôme Maurice** suite à leur demande, pour servir et valoir ce que de droit.

**Ueli Mueller**

**Coordonnateur du PBF/GIZ**